

Le Président du Conseil d'administration de la CNAV

à

Monsieur le Directeur de la Sécurité sociale

Vos/Réf. :

Direction de la Sécurité sociale
SD5-5A
Justine HOCHEMAIN

Paris, le 10 octobre 2022

Contact :

Secrétariat du Conseil d'administration de la CNAV
Tél. 01 55 45 54 44
conseils-et-commissions@cnav.fr

A l'attention de Monsieur Franck VON LENNEP, Directeur de la Sécurité sociale

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 26 septembre 2022, le Gouvernement a transmis pour avis, dans le délai prévu à l'article L. 200-3 du code de la sécurité sociale, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2023.

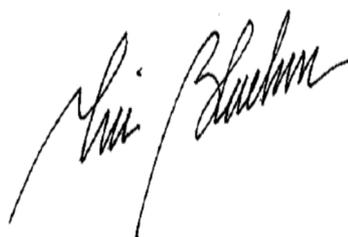
J'ai l'honneur de vous informer que ce projet de loi a été examiné par la Commission exceptionnelle d'étude de la législation de l'assurance vieillesse qui s'est tenue le 7 octobre 2022, puis par le Conseil d'administration exceptionnel de ce jour qui, à la majorité, a émis un avis défavorable sur ce projet de texte.

En effet, les délégations CGT (3 voix), CGT-FO (2 voix) et CFE-CGC (2 voix), soit au total 7 voix, ont émis un avis négatif, tandis que le groupe CPME (4 voix), ainsi que Mme d'AUTUME, personne qualifiée, soit au total 5 voix, ont émis un avis positif, et que les délégations CFDT (4 voix), CFTC (2 voix), MEDEF (8 voix) et U2P (1 voix), ainsi que M. BOULANGEAT, Mme BRESSON et M. PELC, personnes qualifiées, ont pris acte.

Je vous prie de trouver jointes à ce courrier les motivations formulées par les diverses composantes du Conseil d'administration à l'appui de leur position.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma haute considération.

Le Président
du Conseil d'administration :



Eric BLACHON